

Bureau Directeur du 14 décembre 2005

Présents : Jacques Bettenfeld, Francis Arnault, Jean-Pierre Feuillan, Claude Perruchet, Alain Koubi
Excusés : Georges Format, Claude Scarsi, Jacques Taillefer
Assistent : Olivier Mangin, Cécile Mantel

sous la présidence de André Amiel.

La séance est ouverte à 18h. La réunion se tient sous la forme d'une réunion téléphonique.

1 – Le Bureau Directeur prend connaissance du jugement du 1^{er} décembre 2005, reçu le 13 décembre, par lequel le tribunal administratif de Cergy Pontoise condamne la FFHB a verser au club de Livry-Gargan la somme de 300 551,85 € avec intérêts au taux légal à compter du 11 juillet 2002, et à lui verser également 1 000 € au titre de l'article L.76-1 du Code de justice administrative.

Le Bureau Directeur étudie, en liaison avec l'assureur de la Fédération, les conséquences de ce jugement ainsi que les conditions d'un recours éventuel.

2 – Le Bureau Directeur prend connaissance du jugement du 1^{er} décembre 2005, reçu le 13, par lequel le tribunal administratif de Cergy Pontoise annule la décision du jury d'appel du 23 juillet 2004 ayant exclu le club de Villepinte du secteur Elite pour la saison 2004/2005, au motif que le jury d'appel était ce jour là irrégulièrement composé.

Le Bureau Directeur souhaite étudier plus en détail les conséquences juridiques et sportives de ce jugement ainsi que les conditions d'un recours éventuel.

3 – Pour faire suite à la mise en vente par son propriétaire du garage que la FFHB loue actuellement rue de la Glacière à Paris, et compte tenu des conditions commerciales et tarifaires très favorables, le Bureau Directeur décide à l'unanimité des membres présents que la FFHB s'en portera acquéreur, et de mandater Maître Domenge pour rédiger l'acte d'achat.

En application de l'article 12 des statuts de la FFHB, la décision d'acquisition relève de la compétence exclusive de l'assemblée générale fédérale, c'est pourquoi l'acte d'achat dudit garage devra impérativement comporter une condition suspensive liée à la validation de cette acquisition par la prochaine assemblée générale fédérale d'avril 2006.

La séance est levée à 18h45.

Claude PERRUCHET



Secrétaire Général

André AMIEL



Président de la FFHB